



**CENTRE DE
FORMATION**

LE CATALOGUE DES FORMATIONS 2024-2025



© CENTRE DE FORMATION DE L'UNSA-FERROVIAIRE 2024

Crédits photo Freepik & Flaticon

Ce document est la propriété du Centre de formation de l'UNSA-Ferroviaire. Son utilisation est personnelle et sa diffusion, même partielle, est strictement interdite.

Par respect pour l'environnement, le Centre de formation déconseille l'impression du document. Néanmoins si elle s'avère nécessaire, il est préconisé d'éditer le document en format livret et en noir et blanc.

NOTRE APPROCHE

#1

UNE IDENTITÉ PARTAGÉE

S'adressant aux adhérents de l'UNSA-Ferroviaire, le Centre de formation de l'UNSA-Ferroviaire porte au sein de ses formations les valeurs de l'UNSA-Ferroviaire.

#2

DES ESPACES D'ÉCHANGES

La formation constitue un espace de rencontre et d'échanges pour les participants, reflétant la diversité des structures adhérentes. Se rencontrer en formation, c'est aussi mieux se connaître pour mieux travailler ensemble, quelles que soient la fonction occupée par le stagiaire et sa structure d'origine.

#3

DES FORMATIONS RÉPONDANT À DES BESOINS IDENTIFIÉS

Les besoins émanant du terrain sont recueillis grâce aux échanges avec les OSA, les adhérents, les militants et les élus. Le Centre de formation bénéficie d'une veille permanente sur l'actualité législative et réglementaire, sur les évolutions de pratiques et les recommandations de bonnes pratiques et peut ainsi proposer des formations toujours actualisées.

#4

DES FORMATEURS ENGAGÉS

Pour mener à bien toutes ces formations, le Centre de formation de l'UNSA-Ferroviaire s'appuie sur des animateurs formés et accompagnés disposant d'excellentes connaissances des thèmes abordés, de qualités pédagogiques, et partageant les valeurs de l'UNSA-Ferroviaire. Les formations sont construites avec des experts (juristes, secrétaires UR-UAD, élus CSE, etc.).

⑩

#5

DES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES INTERACTIVES

Elles font alterner apports théoriques et exposés avec des exercices et des échanges avec les participants qui interrogent ainsi leurs expériences et leurs pratiques. Selon les thèmes, des travaux en sous-groupes, des études de cas, des exercices, des mises en situation sont proposés. Des séquences d'analyse des pratiques sont intégrées aux programmes. Afin de prendre en compte les contraintes de chacun, les formations sont proposées en présentiel ou en distanciel. ⑩

#6

UN PROCESSUS D'ÉVALUATION CONTINUE

L'évaluation des acquis est fondée sur l'évaluation du formateur et/ou l'auto-évaluation (quizz, plan d'action, etc.). Une fiche d'évaluation sollicite l'appréciation des stagiaires à l'issue de chaque formation ou module. Ils sont invités à s'exprimer sur les points essentiels qu'ils retiennent et à énoncer leur niveau de satisfaction tant sur le contenu de la formation (réalisation des objectifs, réponses aux attentes, possibilité de réinvestissement) que sur son déroulement (méthodes et supports pédagogiques, conditions matérielles). Le Centre de formation s'engage à prendre en considération l'ensemble des évaluations dans un processus d'amélioration continue.

Communication orale - Niveau 1



PUBLIC CIBLE

- › Tout public (élus, militants, adhérents de l'UNSA-Ferroviaire)



PRÉREQUIS

- › Aucun



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Auto-évaluation à la fin de la séance



DURÉE

- › 1 jour



OBJECTIFS

- › Prendre conscience des mécanismes de la communication verbale et non verbale
- › Adopter une communication appropriée
- › Argumenter et canaliser l'agressivité de ses interlocuteurs



PROGRAMME

- › Savoir ce que l'on veut dire
- › Savoir se faire entendre
- › Savoir écouter
- › Savoir se faire comprendre
- › Contrôler sa voix, son regard et sa gestuelle



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation

Communication orale - Niveau 2



PUBLIC CIBLE

- › Tout public
(élus, militants, adhérents
de l'UNSA-Ferroviaire)



PRÉREQUIS

- › Avoir suivi la formation
communication orale : niveau 1
- › Respecter un délai de un mois
entre le niveau 1 et le niveau 2



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Auto-évaluation à la fin de la
séance



DURÉE

- › 1 jour



OBJECTIFS

- › Gérer des échanges
plus complexes
- › Expérimenter les techniques
pour convaincre et émettre des
objections



PROGRAMME

- › Prendre la parole en public :
rappel de la formation initiale
- › L'art de convaincre
- › Traiter les objections



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début
de la formation

Communication écrite - Bases



PUBLIC CIBLE

- › Tout public (élus, militants, adhérents de l'UNSA-Ferroviaire)



PRÉREQUIS

- › Disposer de notions de base Word, PowerPoint, messagerie (Outlook, Gmail, etc.)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Auto-évaluation à la fin de la séance



DURÉE

- › 1 jour



OBJECTIFS

- › Renforcer les niveaux de compétences en communication écrite
- › Expérimenter les méthodes proposées

Point de vigilance : cette formation aborde les rudiments et les bonnes pratiques de la communication écrite.



PROGRAMME

- › Écrire de manière efficace
- › Types de documents syndicaux
- › Zoom sur l'e-mail
- › Zoom sur le compte rendu



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation

Communication écrite - Tract



PUBLIC CIBLE

- › Tout public (élus, militants, adhérents de l'UNSA-Ferroviaire)



PRÉREQUIS

- › Avoir suivi la formation *communication écrite - Bases*



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Auto-évaluation à la fin de la séance



DURÉE

- › 1 jour



OBJECTIFS

- › Structurer son message et l'adapter à la cible
- › Utiliser les bonnes formulations pour marquer les esprits
- › Mettre en forme le message
- › Respecter et appliquer la charte graphique



PROGRAMME

- › Le fond
 - › La forme
- Point de vigilance : Cette formation ne traite pas de l'objet des tracts.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation

Procédures de garanties disciplinaires



PUBLIC CIBLE

- › Tout public
(élus, militants, adhérents
de l'UNSA-Ferroviaire)



PRÉREQUIS

- › Aucun



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Évaluation individuelle
effectuée par l'animateur



DURÉE

- › 1 jour



OBJECTIFS

- › S'approprier les procédures de garanties disciplinaires
- › Comprendre les spécificités et les enjeux du conseil de discipline (règles et fonctionnement)
- › Décrypter les procédures pour un accompagnement optimal des agents



PROGRAMME

- › Historique, cadre légal, réglementation au GPU
- › Procédures pour les agents du CP et les contractuels
- › Déroulement et fonctionnement du conseil de discipline
- › Vices de procédures



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation

Représentant syndical - Délégué syndical



PUBLIC CIBLE

- › Représentant syndical
- › Tout adhérent susceptible de remplacer un RS en plénière



PRÉREQUIS

- › Aucun



DURÉE

- › 2 jours



MODALITÉS

D'ÉVALUATION

- › Évaluation individuelle effectuée par l'animateur



OBJECTIFS

- › Réaliser les missions incombants au RS
- › Coordonner et prioriser les sujets des CSE
- › Travailler en réseau :
 - avec les autres RS et avec le RS de la Direction
 - avec les RS des autres OS

-



PROGRAMME

- › Stratégie et positionnement du RS
- › Moyens du RS
- › Missions du RS
- › Exercices pratiques



MODALITÉS

D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation

Déroulement de carrière - Bases



PUBLIC CIBLE

- › Délégués de commission de notation et leurs suppléants



PRÉREQUIS

- › Aucun



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Évaluation individuelle effectuée par l'animateur



DURÉE

- › 1 jour



OBJECTIFS

- › S'approprier les principes de l'exercice de notation
- › Confronter les textes officiels à leur mise en application par l'entreprise
- › Défendre les intérêts des agents



PROGRAMME

- › Effectifs et catégories professionnelles des salariés
- › Principes de notation
- › Particularités à connaître
- › Les commissions
- › Mise en application prévue par l'entreprise
- › Comment bien préparer les notations
- › Trucs et astuces



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation



**CENTRE DE
FORMATION**

Élu.e CSE Santé sécurité et conditions de travail



PUBLIC CIBLE

- › Élu CSE



PRÉREQUIS

- › Aucun



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Évaluation individuelle effectuée par l'animateur



DURÉE

- › 5 jours ou 3 jours + 2 jours



OBJECTIFS

- › Réaliser les missions incombant aux élus CSE
- › Identifier et participer aux commissions CSE
- › Être attentif aux facteurs de RPS et à la réalisation des plans d'action



PROGRAMME

Session 1 : généralités

- › Historique des IRP
- › Cadre légal du CSE
- › Missions du CSE
- › Négociation dans la mise en place du CSE
- › Moyens du CSE
- › Commissions obligatoires
- › Droit d'alerte, droit de retrait
- › Comprendre l'intérêt de travailler en réseau

Session 2 : juridique

- › Les RPS et la souffrance au travail
- › Le harcèlement moral
- › Le harcèlement sexuel
- › Les agissements sexistes
- › Recours au tribunal ?

Session 3 : cas pratique



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation

CSSCT Commission santé, sécurité et conditions de travail



PUBLIC CIBLE

- › Membres de la CSSCT (hors RPX)
- › Elu CSE



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Évaluation individuelle effectuée par l'animateur



PRÉREQUIS

- › Aucun



DURÉE

- › 5 jours ou 3 jours + 2 jours



OBJECTIFS

- › Réaliser les missions incombant aux membres de CSSCT
- › Animer le réseau des RPX
- › Repérer les signes de RPS



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation



PROGRAMME

Session 1 : généralités

- › Historique des IRP.
- › Pyramide de BIRD.
- › Le cadre légal de la prévention des risques.
- › Analyse des risques *a priori*.
- › Mémo analyse des risques *a priori*.
- › Analyse des risques *a posteriori*.
- › Mémo arbre des causes et analyse *a posteriori*.
- › Droit d'alerte, droit de retrait

Session 2 : juridique

- › Les RPS et la souffrance au travail.
- › Le harcèlement moral.
- › Le harcèlement sexuel.
- › Les agissements sexistes.
- › Recours au tribunal

Session 3 : cas pratique



**CENTRE DE
FORMATION**

CSSCT Commission santé, sécurité et conditions de travail - Recyclage



PUBLIC CIBLE

- › Élu CSE



PRÉREQUIS

- › Avoir suivi la formation Élu CSE SSCT
- › Respecter un délai de 4 ans entre les deux formations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Évaluation individuelle effectuée par l'animateur



DURÉE

- › 5 jours ou
3 jours + 2 jours



OBJECTIFS

- › Traiter des sujets complexes
- › Expérimenter des méthodes d'analyse et de synthèse



PROGRAMME

Session 1

- › Rappel des notions
- › Cas pratiques

Session 2

- › Cas pratiques : Le RPS et la souffrance au travail



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation

Présentation des IRP (Instances Représentatives du Personnel) - Nouveaux Militants



PUBLIC CIBLE

- › Nouveaux militants



PRÉREQUIS

- › Aucun



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Évaluation individuelle effectuée par l'animateur



DURÉE

- › 2 jours



OBJECTIFS

- › Préparer et participer à une tournée syndicale
- › Adopter la bonne posture d'écoute
- › Promouvoir les valeurs de l'UNSA-Ferroviaire



PROGRAMME

- › Historique du droit syndical
- › Valeurs de l'UNSA-Ferroviaire
- › IRP, moyens-temps et communication : « la boîte à outil »
- › Réussir une tournée syndicale



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation

RPX Représentant de proximité (CSSCT spéciale RPX)



PUBLIC CIBLE

› RPXs



PRÉREQUIS

› Aucun



MODALITÉS D'ÉVALUATION

› Évaluation individuelle
effectuée par l'animateur



DURÉE

› 5 jours ou
3 jours + 2 jours



OBJECTIFS

- Comprendre le rôle, le positionnement et les missions du RPX
- Maîtriser le cadre juridique, les moyens et les limites
- Développer des compétences en communication auprès des instances
- Connaître les sujets de remontée et d'alerte
- Savoir travailler en lien avec le CSE, la CSSCT, et les agents de terrain
- Repérer les signes de RPS



PROGRAMME

- Introduction à la prévention des risques professionnels
- Les IRP et leur rôle en prévention
- La Pyramide de Bird
- Le risque a priori
- Présentation de la méthode "Arbre des Causes"
- Étapes de construction de l'Arbre
- Mise en pratique



MODALITÉS D'INSCRIPTION

› Jusqu'à 45 jours avant le début
de la formation

Accord fin de carrière - Retraite



PUBLIC CIBLE

- › Elu CSE
représentants de proximité



PRÉREQUIS

- › Aucun



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Évaluation Individuelle
effectuée par l'animateur



DURÉE

- › 1 jour



OBJECTIFS

- › Informer les agents SNCF sur les nouveaux droits et dispositifs liés à la fin de carrière
- › Clarifier les modalités d'accès et les critères d'éligibilité
- › Encourager les agents à anticiper leur fin de carrière et à se positionner sur les nouveaux dispositifs disponibles dès 2025



PROGRAMME

- › Contexte et cadre réglementaire
- › Cessation Anticipée d'Activité (CAA)
- › Temps Partiel de Fin de Carrière (TPFC)
- › Cas spécifique des contractuels
- › Niveaux de fin de carrière (classes 3 à 7, TA, TB)
- › Accompagnement des salariés
- › Études de cas et mises en situation
- › Conclusion et feuille de route



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation

Management des organisations syndicales (Réservé aux nouveaux secrétaires d'OSA)



PUBLIC CIBLE

- › Nouveaux secrétaires UR-UAD



PRÉREQUIS

- › Aucun



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- › Évaluation individuelle effectuée par l'animateur



DURÉE

- › 2 jours



OBJECTIFS

- › Exercer les missions de secrétaire d'OSA
- › Pratiquer les outils du développement syndical
- › Prendre en main les outils de la structure fédérale



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- › Jusqu'à 45 jours avant le début de la formation



PROGRAMME

- › Sensibilisation au dialogue social apaisé
- › Historique des IRP
- › Fonctionnement de l'UNSA-Ferroviaire
- › Notions générales de trésorerie.
- › Environnement syndical
- › Développement syndical
- › Juridique
- › Management fonctionnel
- › Gestion des conflits
- › Gestion du stress
- › Drive fédéral de l'UNSA-Ferroviaire

SUIVEZ-NOUS EN LIGNE

Un espace dédié au Centre de formation a été mis en place sur le site de l'UNSA-Ferroviaire.

Pour le découvrir, il vous suffit de :

- Cliquer sur « Espace formation » dans la partie « Les plus »,
- Ou de cliquer directement [ici](#)

Puis de cliquer sur chaque vignette pour accéder à la page souhaitée.



OÙ SOMMES-NOUS SITUÉS ?

Le centre de formation se situe dans les locaux du siège social de l'UNSA-Ferroviaire, au rez de chaussée : 56 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
Ligne 12 Notre Dame de Lorette
Ligne 7 Le Peletier



PLANNING, MODALITÉS D'INSCRIPTION & LOCALISATION

Le planning a été conçu afin de permettre à chacun de suivre nos formations. Des sessions sont prévues en distanciel comme en présentiel avec des formations en Île-de-France et en régions (délocalisées).

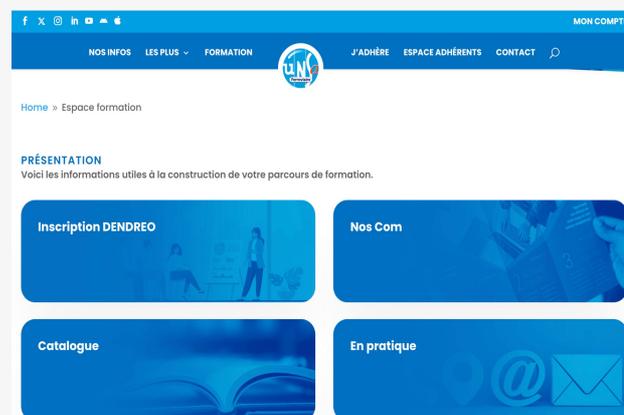
LE PLANNING

Le planning est fréquemment actualisé pour s'adapter au mieux aux demandes des OSA et des contraintes liées à l'actualité syndicale. Pensez à le demander à vos OSA et/ou référents formation CSE.



LE NOUVEL OUTIL D'INSCRIPTION EN LIGNE

(accès à l'espace "Inscription Dendreo" réservé aux OSA)



Conditions Générales de Vente (CGV) du Centre de Formation de l'UNSA-Ferroviaire

« Version applicable à compter du 25 juillet 2022 »

Le Centre de Formation de l'UNSA-Ferroviaire désigne l'organisme de formation professionnelle rattaché à l'UNSA-Ferroviaire et immatriculé 892 888 546, dont le siège social est situé au 56, rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris.

Ci-après désigné « Centre de formation »,

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le Centre de formation. Toute commande de formation auprès du Centre de Formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 - Définitions

Dans le cadre des CGV, les termes ci-dessous sont entendus selon les définitions suivantes :

Client : toute personne physique ou morale qui passe commande auprès du Centre de formation. Il existe trois typologies de Client : le Client CSE, le Client UR ou UAD et le Client SNCF et ses filiales. Sans mention spécifique, le terme Client renvoie vers les trois typologies sans distinction.

Contenu : informations, données, textes, logiciels, musiques, sons, photographies, images, vidéos, messages ou tout autre élément fourni, présenté ou abordé par le Centre de formation.

Formation : Service dispensé par le Centre de formation qui désigne le dispositif d'enseignement destiné à faire acquérir au Participant un ensemble de savoirs et de savoir-faire réalisés par la combinaison de supports et de Services pédagogiques.

Participant : désigne la personne physique dont le Service est financé par le Client.

Service : tout Service délivré par le Centre de formation, qui peut, selon les besoins, prendre la forme de Services Formation ou d'accompagnement du Participant tels que du tutorat ou des regroupements en présence ou en distance, ou un Service pédagogique accessible seul, hors le cadre d'une inscription à une Formation du Centre de formation comme un Service de perfectionnement, des regroupements, un soutien en ligne, une séance de coaching...

Article 3 - Caractéristiques essentielles des formations

Les caractéristiques et descriptifs de chaque Formation et le cas échéant, les conditions administratives, pédagogiques et les périodes d'inscription, sont précisés dans les documentations spécifiques à chaque formation et dans le catalogue du Centre de formation.

Toute demande d'inscription ne respectant pas ces conditions peut être refusée par le Centre de Formation. Il appartient en tout état de cause au Client de s'assurer que le Participant remplit, le cas échéant, les conditions requises.

Article 4 – Modalités d'inscription

Pour chaque Service, le Centre de Formation fournit un devis au Client, précisant notamment la durée, le nombre de jours, la localisation de la Formation et le prix.

Pour les Formations financées par le Client CSE et Client UR ou UAD :

- Le référent formation envoie la fiche d'inscription renseignée
- Le CSE ou l'UR-UAD retourne le devis daté et signé, avec la mention « Bon pour accord ».

L'inscription est définitive, à réception de l'ensemble de ces éléments.

Pour les formations financées par le Client SNCF et ses filiales : l'établissement de l'agent transmet la commande par email à l'adresse formation@unsa-ferroviaire.org.

Article 5 - Prix et modalités de paiement

5.1. Prix

Les prix des Services sont indiqués en euros hors taxes, le Centre de Formation n'étant pas à ce jour assujéti à la TVA.

Ces tarifs incluent l'ensemble des coûts pris en charge par le Centre de formation, les coûts annexes sont à la charge du Client.

5.2. Délais et moyens de paiement

Le paiement est effectué à trente (30) jours de la date d'émission des factures, après exécution du Service. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Article 6 – Conditions de participation

Le Participant s'engage à respecter les consignes qui lui sont données par le personnel chargé de l'encadrement et le formateur, que ce soit un personnel du Centre de formation ou un tiers désigné par lui.

Le Participant s'engage à être présent aux dates et heures qui lui sont communiquées.

L'absence d'un Participant n'a pas d'incidence sur les sommes dues par le Client.

Article 7 - Attestations de formations

Une attestation de Formation est systématiquement fournie au Participant.

Dans le cas de Services en présentiel, le Participant s'engage à y participer et renseigner les listes d'émargement le cas échéant.

Sur demande, une copie de l'attestation peut être adressée au Client.

Article 8 - Conditions d'annulation par le Client

L'annulation d'un Service est possible, dans un délai minimum de 10 jours calendaires avant le jour et l'heure de formation prévus. Toute annulation doit impérativement faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@unsa-ferroviaire.org.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours calendaires avant la date de la formation, l'annulation doit impérativement faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@unsa-ferroviaire.org. Le Client est tenu de payer 50% du coût total de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation, le Client est tenu de payer 100% du coût total de la formation.

La demande de report d'inscription pour une session ultérieure est possible dans les conditions prévues par le Centre de formation et sur demande écrite à l'adresse formation@unsa-ferroviaire.org, dans un délai de 10 jours avant la date de la Formation.

Article 9 - Conditions d'annulation par le Centre de formation

Si, en cas d'un événement fortuit, en cas de force majeure, ou faute de Participants, le Centre de Formation ne peut assurer la Formation, une communication par email sera assurée afin de prévenir les Participants et leur référent formation.

Une nouvelle date de session leur est alors proposée sans incidence sur le prix de la Formation.

Article 10 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les Contenus mis à disposition dans le cadre des Services sont protégés par la loi française et par les conventions internationales en vigueur et à venir relatives à la propriété intellectuelle quel que soit leur support (papier, cédérom, phonogramme, vidéogramme, site web).

La mise à disposition de tels Contenus n'opère aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice du Participant/Client.

Il ne dispose que d'un droit d'utilisation restreint, strictement personnel et non cessible.

Aussi, sauf autorisation expresse du Centre de formation ou des titulaires de droits, est interdite toute exploitation, notamment toute reproduction, représentation, adaptation, communication au public, mise à disposition du public, totale ou partielle, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit et, de façon générale, toute utilisation autre que le suivi de la Formation.

Toute revente de supports des Services est interdite.

Article 11 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de sa mission, les informations relatives aux Clients et Participants recueillies par le Centre de Formation lors de la commande font l'objet de traitements automatisés dont les finalités sont la gestion de la relation client, la gestion des inscriptions et des paiements, la gestion administrative et la mise à disposition de l'espace pédagogique de formation du Centre de formation.

Dans le cadre de la gestion des Formations des Participants, leur attention est attirée sur le fait que le Centre de Formation est susceptible :

- d'obtenir des informations les concernant, selon leur statut, auprès d'autres organismes tels que leur financeur (Client),
- de mettre en œuvre des techniques de collecte et d'analyse des données d'apprentissage à des fins strictes de recherche, de statistiques, d'une meilleure compréhension de leurs besoins, et d'une optimisation de leur parcours de formation. Aucune utilisation de ces données à des fins commerciales n'est réalisée.
- de leur adresser des enquêtes pédagogiques et des sollicitations pour expérience utilisateur afin de les intégrer, s'ils l'acceptent uniquement, à des panels d'utilisateurs testeurs.

Certaines formations sont susceptibles d'être dispensées par l'Association du Centre de formation, sous-traitant du Centre de Formation de l'UNSA-Ferroviaire. Pour ce faire, le Centre de formation de l'UNSA-Ferroviaire transmettra au Centre de formation l'ensemble des données nécessaires à la dispense de la formation.

Plus de détails sur les finalités et les catégories de données traitées sont disponibles dans la charte de protection des données à caractère personnel du Centre de formation disponible sur le site de l'UNSA-Ferroviaire. Les Participants et Clients disposent d'un droit d'accès, rectification, limitation ou suppression qui s'exerce auprès du DPO qu'ils peuvent contacter via l'adresse dpo@unsa-ferroviaire.org.

Ils disposent également de la possibilité d'introduire un recours auprès de la CNIL.

Article 12 - Obligations du Participant

Chaque Participant s'engage à respecter les présentes CGV.

Tout comportement manifestement contraire aux bonnes mœurs (impolitesse, harcèlement, menace, injures, etc.) pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à une exclusion définitive du Participant, sans préjudice pour le Centre de formation d'intenter toute action auprès des autorités compétentes.

Article 13 – Absence de renonciation

Le fait pour le Centre de formation de ne pas se prévaloir d'un manquement du Participant ou du Client à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'un quelconque des droits dont il est titulaire.

Article 14 - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

En cas de litige survenant entre le Centre de formation et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable est privilégiée.

À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent de Paris.]



CENTRE DE FORMATION

